

Forum Régional Africain sur la Justice Centrée sur les Personnes

« Promouvoir une justice centrée sur les personnes en
Afrique : bâtir des sociétés justes pour tous »

Note conceptuelle de la session

De la vulnérabilité à la parole : rendre justice aux enfants en Afrique

Date : 28 octobre 2025

Heure : 13h30 – 14h45 GMT (UTC+0)

Lieu : Banjul, Gambie

Lieu : **Centre de conférences international Sir Dawda Kairaba Jawara – Salle thématique.**
(parallèlement à la 85^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples)

African Alliance 
FOR PEOPLE-CENTERED JUSTICE
Co-organisateurs :



Introduction

Cette séance plénière explorera le mouvement croissant en faveur d'une **justice centrée sur l'enfant en Afrique** et ce que signifie de bâtir des systèmes judiciaires inclusifs, participatifs, fondés sur les droits et responsabilisants pour les enfants. Audelà de garantir la protection des enfants dans le système judiciaire, une approche centrée sur l'enfant leur offre la possibilité de participer activement et de façonner le système judiciaire, en plaçant leurs expériences, leurs besoins et leurs voix au cœur des politiques et des pratiques, qu'il s'agisse de services communautaires ou de dispositifs juridiques nationaux.

Cette discussion est particulièrement cruciale pour **les enfants en conflit avec la loi**, qui comptent parmi les plus vulnérables et souvent les plus invisibles dans les systèmes judiciaires. Ils doivent être protégés contre la violence systémique et reconnus comme acteurs de leur propre parcours judiciaire.

Ancrée dans l'Agenda **2040 de l'Union africaine** et dans la **Déclaration mondiale de 2025 sur la promotion d'une justice centrée sur l'enfant**, la session se concentrera sur la **diversion** et la **justice restaurative** comme approches clés pour renforcer les systèmes de justice centrés sur l'enfant et mettre fin à la détention des enfants en conflit avec la loi. Les enfants et jeunes défenseurs, décideurs et praticiens examineront les tendances et les innovations émergentes, identifieront les défis persistants et mettront en lumière les opportunités ainsi que les obstacles systémiques influençant l'accès à une justice participative, sensible à l'enfant et favorisant la réintégration.

Des exemples de pays tels que le Kenya, l'Afrique du Sud et le Burkina Faso illustreront comment des réformes politiques ambitieuses et des pratiques communautaires de justice restaurative ont contribué à réduire significativement la détention des enfants. Ces expériences permettront d'identifier les leviers et catalyseurs essentiels pour étendre les modèles efficaces et inspirer une coalition continentale en faveur d'actions concrètes.

Conçue comme un dialogue interactif, cette session encouragera l'échange de bonnes pratiques et de stratégies concrètes adaptables à divers contextes africains. Son objectif est de favoriser le partage des connaissances et de susciter un engagement collectif en faveur de systèmes judiciaires qui passent de la sanction à la réintégration, de la vulnérabilité à la prise de parole, et de la détention à la dignité pour chaque enfant et chaque jeune en Afrique.

Contexte et justification

Ces dernières années, le monde a vu des enfants et des jeunes se placer à l'avantplan des mouvements pour la justice. Qu'il s'agisse de réclamer des actions contre le changement climatique, de dénoncer les violences basées sur le genre ou de dénoncer le racisme structurel et la discrimination au sein des forces de l'ordre, les jeunes ont non seulement fait évoluer le débat public, mais aussi contribué à façonner les

politiques publiques et stimulé l'innovation juridique. Ces évolutions mettent en lumière une réalité essentielle : les enfants ne sont pas de simples bénéficiaires vulnérables de la justice, mais bien des titulaires de droits, des innovateurs et des acteurs du changement, capables de transformer des systèmes judiciaires pour les rendre plus protecteurs, participatifs et inclusifs.

La **Déclaration mondiale de 2025 sur la promotion d'une justice centrée sur l'enfant** traduit cette dynamique par un message clair et urgent : **les systèmes judiciaires doivent connaître un changement de paradigme. Les enfants doivent être reconnus comme des titulaires de droits, dotés d'une capacité d'action, ayant droit à une participation significative, à l'accès à des recours et à une protection contre la violence.** Un système judiciaire véritablement centré sur l'enfant implique de passer de systèmes et de dispositifs judiciaires conçus initialement pour les adultes qui se contentent d'accommoder les enfants, à des systèmes et recours pensés intrinsèquement autour de leurs droits, de leurs expériences et de leur bien-être. Cela suppose de donner aux enfants les moyens de prévenir et de résoudre les difficultés de manière adaptée à leur âge, inclusive et accessible.

Cet appel mondial trouve un écho particulier en Afrique. Des dirigeants tels que Mme Anne Musiwa, Rapporteuse du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), et M. Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, ont explicitement plaidé en faveur d'une justice centrée sur l'enfant et des systèmes judiciaires adaptés aux enfants. Dix ans après l'adoption de l'**Agenda 2040 de l'Union africaine**, il est temps de concrétiser la promesse continentale : chaque enfant africain doit pouvoir accéder à une justice protectrice, inclusive et réintégrative. Le défi consiste désormais de transformer cette vision en réalité.

Pourtant, dans la pratique, les enfants africains, en particulier ceux en conflit avec la loi, continuent de faire face à des systèmes judiciaires inaccessibles, conçus pour les adultes. Les réponses punitives dominent, tandis que les causes systémiques de la délinquance sont négligées et les approches réintégratives et participatives restent sous-financées et peu mises en œuvre. De nombreux enfants continuent de subir des arrestations arbitraires, des détentions provisoires et des peines de prison, parfois pour des infractions mineures ou des actes qui ne devraient pas être criminalisés, les exposant ainsi à la violence, à la stigmatisation et à une exclusion durable. Les enfants ayant connu la détention savent très bien l'impact négatif que cela peut avoir sur leur vie à court, moyen et long terme, surtout lorsque leur voix, leurs droits et les services de protection ne sont pas au cœur des processus de réintégration dans les systèmes judiciaires. Les enfants en conflit avec la loi comptent parmi les groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société, et le manque de données fiables contribue à leur invisibilité.

Ces défaillances systémiques traduisent les biais sociaux erronés qui sous-tendent les politiques traditionnelles de justice pour mineurs dans le monde, reposant largement sur des sanctions punitives, voire la détention, pour « neutraliser » ou « corriger » les enfants. Pourtant, dans une région où la moitié de la population a moins de 18 ans, et qui devrait atteindre 1,2 milliard d'enfants et de jeunes d'ici 2050, la manière dont les États répondent à leurs besoins et demande de justice est cruciale. Mettre l'accent sur une justice centrée sur l'enfant, plutôt qu'une justice pour mineurs de type punitif,

garantit que les enfants soient reconnus comme titulaires de droits, activement inclus et habilités à participer aux décisions qui les concernent. L'évolution vers des systèmes axés sur la prévention, la protection et la réintégration ne se limite pas à une réforme juridique : il s'agit de reconnaître la justice comme un levier d'opportunités pour briser les cycles de violence, renforcer la cohésion sociale et jeter les bases de la paix et du développement durable.

La pandémie de **COVID-19** a démontré que les gouvernements pouvaient agir rapidement pour libérer des enfants détenus face à des circonstances impérieuses, prouvant ainsi que des alternatives à la détention sont à la fois réalisables et évolutives. Cette expérience souligne l'urgence d'investir dans des approches centrées sur l'enfant et de dépasser les modèles punitifs. L'Afrique, riche de traditions profondément ancrées dans la **justice restaurative** et les **alternatives à la procédure judiciaire** (la diversion), est particulièrement bien placée pour mener cette transition. Des études ont montré que les mesures non privatives de liberté, les programmes de déjudiciarisation et les approches restauratives sont bien plus efficaces que la détention pour rompre les cycles de violence, réduire la récidive et favoriser la réintégration des enfants. La diversion et la justice restaurative offrent des bénéfices directs aux enfants en conflit avec la loi. Elles réduisent non seulement l'exposition à la détention, souvent source de stigmatisation et de vulnérabilité, mais favorisent également la responsabilisation, la réintégration et le développement de compétences constructives en matière de résolution de conflits. Si les voies non judiciaires sont souvent plus accessibles et mieux adaptées aux enfants, les États conservent la responsabilité fondamentale de garantir l'accès à ces programmes.

Des modèles prometteurs sont déjà développés et mis en œuvre sur tout le continent. Au Kenya et en Afrique du Sud, la législation impose aux juges d'envisager la diversion pour toutes les infractions, tandis que le programme de réhabilitation communautaire de Tanzanie intègre les enfants en conflit avec la loi et ceux qui risquent de commettre une infraction dans des initiatives communautaires de réparation. En Afrique de l'Ouest, des approches expérimentales au sein de systèmes judiciaires locaux et hybrides montrent des résultats prometteurs, en combinant diversion et justice restaurative. Ces approches ne sont pas nouvelles : elles sont profondément enracinées dans les traditions africaines de justice et dans des concepts tels que *l'Ubuntu*, qui valorisent la solidarité, la réconciliation et la résolution communautaire des conflits.

En s'appuyant à la fois sur les traditions africaines et sur les innovations contemporaines en matière de diversion et de justice restaurative, les États africains peuvent impulser un véritable changement de paradigme à l'échelle du continent et concrétiser la vision centrée sur l'enfant décrite dans l'Agenda 2040 et la Déclaration mondiale 2025 : créer des systèmes judiciaires qui protègent véritablement les droits des enfants, renforcent leur pouvoir d'action et investissent dans leur plein potentiel.

Objectifs de la session

- Acquérir une compréhension des tendances émergentes, des bonnes pratiques et des innovations en matière de diversion et de justice restaurative à travers l'Afrique, en identifiant

les facteurs qui facilitent ou freinent leur mise en œuvre efficace pour les enfants en conflit avec la loi.

- Mettre en valeur et tirer des enseignements d'initiatives prometteuses, locales et nationales, illustrant comment les approches de justice restaurative et de diversion contribuent à des systèmes de justice centrés sur l'enfant, réduisent la détention, renforcent la responsabilisation et soutiennent une réintégration holistique, tout en fournissant des leçons concrètes et des modèles reproductibles pouvant être adaptés au contexte ou étendus à plus grande échelle.
- Favoriser une vision et un engagement partagés parmi les décideurs politiques, les praticiens, la société civile et les défenseurs des enfants et des jeunes pour passer de réponses punitives axées sur les adultes à des systèmes de justice inclusifs, réparateurs et participatifs qui respectent les droits des enfants, brisent les cycles de violence et renforcent la cohésion sociale.
- Élaborer des messages clés et des recommandations pour guider les efforts à l'échelle continentale et nationale vers la réalisation des objectifs de l'Agenda 2040 et de la Déclaration mondiale de 2025 sur la promotion de la justice centrée sur l'enfant.

Ordre du jour

Temps	Sujet	Intervenant(s)/Format
13h30 – 13h35	Mot de bienvenue et cadrage de la discussion <i>Changer de paradigme : construire des systèmes de justice centrés sur l'enfant, participatifs et réintégratifs</i>	Modérateur. Laura Jacques, Responsable Régionale du Programme Accès à la Justice - Région Afrique, Terre des hommes Lausanne.
13h35 – 13h55	Tour 1 : Tendances et défis émergents <i>La diversion et la justice restaurative comme voies pour améliorer l'accès à une justice centrée sur l'enfant et mettre fin à la détention des enfants : explorer les obstacles et les opportunités</i>	Questions-réponses modérées avec une question ciblée pour chacun des intervenants. Hermine Kembo Takam Gatsing, membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC). Patricia Peace Ejang, Jeune leader de la justice.
13h55 – 14h00	Présentation vidéo : Défenseur des droits de l'enfant.	Tara.
14h00 – 14h20	Deuxième tour : Modèles de réussite et meilleures pratiques <i>Mettre en lumière les bonnes pratiques, des réformes nationales aux pratiques communautaires : identifier les leviers clés et les facteurs de changement pour la réplication et le passage à l'échelle à travers l'Afrique</i>	Questions thématiques posées à l'ensemble du panel suivies de discussions transversales Hermine Kembo Takam Gatsing, membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC). Patricia Peace Ejang, Jeune leader de la justice.
14:20 – 14:40	Questions et réponses du public	Discussion ouverte modérée avec les intervenants et le public.
14h45	Principaux points à retenir et remarques finales <i>Résumé des messages clés, des engagements et des prochaines étapes pour faire progresser la justice centrée sur l'enfant en Afrique.</i>	Discours de clôture des intervenants, suivi du résumé du modérateur.